

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 11 octobre 2022**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202467-20221011-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 octobre à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 14

Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 1

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Patricia Dumas, Fabien Plasson, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard.

Étaient absent·e·s : Etienne Careil donne procuration à Christophe Martin

Date de convocation : 05 octobre 2022

Secrétaire de séance : Marie-Christine Chaprier

OBJET : Droit de préemption urbain

Madame la Maire fait connaître au conseil municipal qu'elle a reçu une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption urbain à savoir :

- Immeuble cadastré AB 46, 9 rue du Faubourg.
- Immeuble cadastré AD 260, lieu-dit « le guéret »
- immeuble cadastré AE 514 et et 532, 249 rue Jean Delforges

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de renoncer à son droit de préemption sur ces immeubles,

DIT que la présente délibération sera transmise aux Notaires, mandataire des propriétaires.

La maire
Céline Elie



La secrétaire de séance
Marie-Christine Chaprier